

COLLOQUE GÉRARD HAMEL

19 et 20 juin 2003

**ASSISTER UN MEMBRE AUPRÈS DE LA
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU
QUÉBEC**

RÈGLES LÉGALES

- Pouvoirs d'enquêtes
- Conduite déontologique
- Confidentialité

COLLÈGE

Comité d'inspection professionnelle

- Qualité de l'exercice de la profession
- Code des professions; Règlement du Collège

COLLÈGE Syndic

- Plainte
- Mesures disciplinaires
- Code des professions

RAMQ

Enquêteurs médecins

- Conformité avec l'Entente
- Fréquence du service fourni
- Loi sur l'assurance maladie - art. 22
- Loi sur la Régie de l'assurance maladie – arts 17 à 21

RAMQ

Enquêteurs non médecins

- Authenticité (services non rendus par le médecin)
- Loi sur l'assurance maladie - art. 22
- Loi sur la Régie de l'assurance maladie – arts 17 à 21

PROCÉDURES

- Avis donné au médecin enquêté
- Objet de l'enquête dénoncée
- Présence du médecin «aidant»

N.B. Projet de règlement sur le comité d'inspection professionnelle

LE MÉDECIN «AIDANT»

- Préparation de la rencontre
- Rôle: personne-ressource; observateur; intervenant
- Exemples

LE MÉDECIN «AIDANT»

- Comportement
- Exemples
- Embûches à éviter